

N° 266. — DÉPÊCHE du Ministre de la Marine et des Colonies, du 29 juillet 1863 (4^e direction : 3^e bureau, n° 96), relative à l'exécution du jugement prononcé par le tribunal criminel des Iles de la Société, contre les nommés Unibaso et Lee Knapp.

Paris, le 29 juillet 1863.

MONSIEUR LE COMMANDANT, par lettre du 30 mars dernier, vous me rendez compte de la condamnation prononcée le 14 du même mois, par le tribunal criminel des Iles de la Société, contre le capitaine Unibaso et le pilote-interprète Lee Knapp, du brig péruvien *Mercedès*, pour avoir coopéré à l'enlèvement et la séquestration de 150 indiens des Iles Tuamotu. Le premier de ces individus a été condamné à 5 ans et le second à 10 ans de travaux-forcés.

Aux termes de l'arrêté local du 22 avril 1850, ce jugement est sans appel et ne donne lieu qu'au recours en grâce avec sursis préalable. Vous avez cru, en conséquence, devoir me transmettre le recours formé par les deux condamnés, en appelant mon attention particulière sur cette affaire.

L'extrait de la correspondance ci-jointe de M. de Lesseps, consul général de France au Pérou, que m'a transmis, le 7 juillet courant, M. le Ministre des affaires étrangères, fait ressortir l'inopportunité d'un acte de clémence dans les circonstances présentes.

Par ces motifs, je ne puis que vous inviter, monsieur le Commandant, à prendre les dispositions nécessaires pour qu'il soit pourvu à l'exécution du jugement sus-mentionné.

Par une autre lettre du 31 mars dernier, vous m'avez demandé d'accorder un témoignage de satisfaction à M. le sous-commissaire Trastour, Ordonnateur *p. i.*, chargé de la présidence du tribunal criminel dans l'affaire dont il s'agit, ainsi qu'à M. Lavigerie, pharmacien de 2^e classe, qui, comme faisant fonctions de Procureur impérial, a soutenu l'accusation.

Je suis heureux d'avoir l'occasion de faire connaître à M. Trastour combien j'apprécie le zèle et le dévouement dont il fait preuve dans l'accomplissement des diverses fonctions qui lui sont confiées.

Je vous prie, monsieur le Commandant, de transmettre à M. Trastour ce témoignage de ma satisfaction, et de féliciter également en mon nom M. Lavigerie pour son concours aussi intelligent qu'éclairé dans la procédure du *Mercedès*.

Recevez, etc.

Le Ministre de la Marine et des Colonies,

Signé: Cte P. DE CHASSELOUP-LAUBAT.